

CHRONIQUE ÉTRANGÈRE.

La lettre de S. G. Léon XIII, dont nous publions la fin aujourd'hui, est un document de la plus grande importance, appelé à produire le plus sérieux effet dans le monde entier.

On a voulu renverser l'Eglise avec l'arme de l'histoire, l'Eglise répond en ouvrant toutes grandes ses archives, les plus riches, les plus anciennes, les plus complètes du monde et elle invite tous les savants à venir en prendre connaissance.

Nulla décision ne pouvait venir plus à propos.

“ Depuis trois siècles, disait Joseph de Maistre, l'histoire est une “ conspiration permanente contre la vérité. ” Le Pape veut que la vérité soit connue et que cette vérité devienne la défense de l'Eglise contre les attaques auxquelles elle est en but.

L'Italie verra que les Papes ont toujours été leurs protecteurs les plus énergiques et les plus constants ; qu'ils ont toujours été leurs bienfaiteurs et que ce qu'il y a de meilleur en Italie vient de la Papauté. Puisse t-elle par là comprendre qu'en se séparant de la Papauté elle perdra tout ce qui lui a donné de l'éclat et a fait sa grandeur.

La France n'a pas moins à apprendre que l'Italie : elle saura de quels bienfaits elle est redevable à l'Eglise romaine et aux évêques français ; et cette étude, en faisant connaître, sous leur véritable jour les relations de l'Eglise et de la France, détruira les calomnies.

On remarquera avec quelle force Léon XIII demande que l'on compose des livres élémentaires qui ne soient pas un mensonge historique. Les livres écrits avec les erreurs et les préjugés de notre temps jettent dans l'esprit des enfants des idées fausses qu'il est ensuite impossible d'extirper complètement.

Le journal la *Cruz* a proposé, pour subvenir aux besoins de la Papauté, que dans tout testament fait par les catholiques, il fût stipulé une certaine somme d'argent en faveur du Pape régnant ou de son successeur.

Cette excellente idée a fait son chemin et la *Cruz* annonce qu'elle a reçu le meilleur accueil d'un grand nombre de catholiques.

Voici la formule qu'on pourrait adopter :

Je laisse au Pontife Romain ou à son Successeur telle somme d'argent que mes exécuteurs testamentaires remettront à l'évêque de mon diocèse.

“ L'aumône, ajoute la *Cruz*, est un des puissants moyens de sanctification, et le nombre est grand de ceux qui voudront, pour la tranquillité de leur conscience, laisser dans leur testament une somme d'argent pour racheter leurs fautes, défaillances, les excès de cupidité ou de lucre qu'ils auront pu commettre dans leurs af-